

Présents : Michel REYDON, Vanessa ALBARET, François PETIT, Michel BOULANGER, Bernadette RABIAU, Michel PELLEQUER, Pascale FILLIAU, Denis QUINSAT, Karine PAGES, Martine SILLON.

Absents : Néant

Excusés : Néant

Représentés : Michel BALLESTER représenté par Denis QUINSAT

Désignation d'un secrétaire : Michel BOULANGER

En préambule à la séance : présentation du projet Centres Bourgs par Céline HUSSON Chargée de mission pour la CCCML

Céline HUSSON présente le cadre de son contrat : Employée par la CCCML afin d'accompagner les communes dans leur projet d'évolution des centre-bourgs pour une durée de trois ans. Début de contrat avec Vialas dont les projets sont prêts dès maintenant.

Objectif sur Vialas : mettre en place un plan de rencontres participatives avec les citoyens afin de travailler ensemble sur la matière accumulée au cours des différentes collaborations acquises en 2017 (DDT, PNC, Sup' Agro, CAUE, Lozère Ingénierie, etc.). La préparation de cette mission se fera sur février et mars. Un programme d'action sera mis en place qui devrait s'étendre d'avril à juillet.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2017

Approuvé à l'unanimité

Ordre du jour :

1. Foncier - Échanges ou acquisitions de terrains

Monsieur le Maire présente trois dossiers fonciers.

- a) Terrains DUQUENNOY Bernard à La Grave : Cet échange de terrains offre l'opportunité de mettre un terme à l'indivision et permet de réunir différentes parcelles constituant une superficie globale d'un peu plus de 9ha (Commune de Vialas : C126 ;155 ;156 ;157 ;158 et DUQUENNOY Bernard : C98 ;99 ;100 ;101 ;104), il est proposé à l'assemblée de procéder à l'échange des parcelles à l'euro symbolique ; les frais d'acte seront à la charge de M. DUQUENNOY Bernard.

Approuvé à l'unanimité

- b) Terrains La Floride Catalane : Considérant l'opportunité pour la commune d'acquérir des terrains (Parcelles D 283, 284, 287, 292, 293, 294, 295) situés aux abords du site minier du Bocard il est proposé à l'assemblée de procéder à l'acquisition de ces parcelles au prix négocié au maximum de 6 000€ ; les frais d'actes seront à la charge la mairie.

Approuvé à l'unanimité

- c) Modification Délibération DE 2017 016 : Dans le cadre de l'agrandissement du cimetière communal, le conseil municipal du 17/02/2017 a décidé de procéder à un échange de terrains afin de faciliter l'aménagement et l'accès au nouveau cimetière.

Considérant que la délibération initiale n'incluait pas la totalité des parcelles concernées, il est proposé de modifier la délibération DE_2017_016 et de procéder à l'échange (une partie des parcelles cadastrées AB 197 et AB 140 et F723 et une partie de la parcelle cadastrée F 722) avec les Consorts Rouvérand, à l'euro symbolique ; L'échange de terrains sera subordonné à une clause suspensive de bon entretien et d'interdiction de coupe de bois dite "à blanc" ; les frais d'actes seront à la charge la mairie.

Approuvé à l'unanimité

2. Environnement - Soutien pour l'adoption de la charte : « Pour une nuit préservée en Cévennes »

Dans le cadre du soutien à la démarche « Pour une nuit préservée en Cévennes », le maire propose d'être signataire de la charte du PNC qui engage la commune, dans la mesure de ses moyens, notamment à :

- Sensibiliser les habitants de la commune aux différents enjeux de préservation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne au travers notamment des actions portées par le Parc national des Cévennes et l'Association nationale pour la Protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) ;
- Étudier les solutions techniques visant à améliorer la qualité de l'éclairage public et à les intégrer dans les futurs travaux de modernisation de son parc d'éclairage public tout en respectant les critères techniques élaborés dans le cadre de la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE) des Cévennes.
- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de respecter les dispositions de la législation actuelle visant à prévenir, limiter ou supprimer les nuisances lumineuses, de la loi de transition énergétique relatives à l'exemplarité énergétique et environnementale des installations et celles de la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages.
- Veiller à faire appliquer par les différentes parties présentes sur le territoire de sa commune les dispositions de l'arrêté ministériel du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie, notamment :
 - l'extinction des vitrines des commerces au plus tard à 1h du matin
 - l'extinction des éclairages des façades de bâtiments au plus tard à 1h du matin
 - l'extinction des lumières de bureau au plus tard une heure après avoir quitté les locaux.

ainsi que les dispositions d'extinction des enseignes et publicités lumineuses (décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012, décret n° 2013-606 du 9 juillet 2013).

Cette démarche participe à améliorer la qualité de la nuit et plus particulièrement de l'environnement nocturne et du ciel étoilé en Cévennes et à renforcer la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE) des Cévennes.

Approuvé à l'unanimité

3. PLU - Présentation et débat PADD

Le conseil Municipal de Vialas lors de sa séance du 30 janvier 2015 a décidé de s'engager dans la construction d'un Plan Local d'Urbanisme. Lors d'une consultation de cabinets aptes à nous accompagner dans cette démarche, c'est le Cabinet ROBIN et CARBONNEAU qui a été choisi.

Depuis, grâce à un travail conséquent fourni par Vanessa ALBARET et Michel BOULANGER avec l'organisation de réunions de commissions extra-municipales et d'une enquête auprès de la population, appuyé par le bureau d'experts ROBIN et CARBONNEAU, nous nous trouvons réunis aujourd'hui pour une étape cruciale dans cette démarche.

En effet, nous allons vous présenter et commenter le diagnostic élaboré ce jour, qui a permis de construire le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Je vous rappelle les cinq orientations retenues pour l'élaboration de ce PLU :

1. Accueillir de nouveaux habitants et dynamiser la vie communale

2. Conforter l'activité économique en faveur de l'emploi local et du niveau de service à la population
3. Préserver le cadre de vie, les paysages et les milieux naturels
4. Affirmer l'identité rurale de Vialas et mettre en valeur le patrimoine
5. Améliorer la qualité de vie : développer les équipements et services publics et organiser les déplacements.

En outre de ces cinq orientations, il faut y ajouter la revitalisation du centre bourg qui est une des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) que nous avons décidées dans le cahier des charges fourni au début de notre démarche.

Vanessa ALBARET et Michel BOULANGER font une présentation détaillée de la construction du diagnostic et du PADD, précédé d'un rappel des dispositions légales. Plusieurs conseillers demandent des précisions sur certaines dispositions du document. Un débat s'engage sur l'intérêt de diverses propositions. Si quelques points sont indiqués comme étant à reformuler, l'ensemble du document est considéré comme très satisfaisant.

4. Participation financière au collège Léo LARGUIER de La Grand Combe

M. le Maire présente à l'assemblée la demande du Collège Léo LARGUIER de la Grand Combe concernant la participation de la commune au voyage pédagogique d'un élève résident de Vialas. La participation sollicitée est de 30 €.

Approuvé à l'unanimité

5. SM ABCèze - Adhésion de la communauté de commune des Gorges de l'Ardèche

Dans sa séance du comité syndical, le Synd. Mixte d'Aménagement du Bassin de la Cèze (Sm ABCèze) a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et le transfert de compétence GEMAPI et hors GEMAPI pour les missions liées à la préservation et protection de la ressource en eau au syndicat pour la partie de son territoire concerné par le bassin versant de la Cèze, à savoir tout ou partie des communes de Bessas, Vagnas et Ornac l'Aven à compter du 01/01/2018. Conformément à la procédure fixée dans les statuts du SM ABCèze, tous les membres doivent à leur tour approuver ces changements pour qu'ils soient entérinés.

Approuvé à l'unanimité

6. Sollicitation d'un administré

Suite à réception d'un courrier, Monsieur le Maire rappelle la position de la Municipalité de Vialas concernant des sollicitations qui entrent dans le cadre d'un soutien d'une cause quelle qu'elle soit, en dehors de celles qui touchent directement notre territoire.

Nous avons décidé de ne pas répondre favorablement à ce genre de demande. Toutefois, rien n'empêche, qu'individuellement, comme n'importe quel citoyen, nous nous engageons dans ce type d'action.

7. Constitution cellule de crise Communale

M. le Maire informe que suite aux démissions de mandat et fonction d'élus, il est nécessaire de désigner de nouveaux représentants auprès des commissions et organismes suivants :

Ont été nommé à l'unanimité pour la Cellule de Crise Communale :

Titulaire	
Michel REYDON	Maire de Vialas
Vanessa ALBARET	Première Adjointe au Maire
Michel PELLEQUER	Conseiller Municipal
Karine PAGES	Conseillère Municipale
Dominique PAULET	Responsable des Services Techniques

8. Environnement – Travaux d'éclairage public

Suite à la présentation du rapport pour le conseil en orientation énergétique – Éclairage Public, par Lozère Énergie, le PNC, et le SDEE il est proposé au conseil de :

- Porter des actions visant tant à l'amélioration du suivi des consommations et des dépenses qu'au remplacement des luminaires composés de lampes à vapeur de mercure et les luminaires anciens ou à la gestion de l'éclairage public.

Les membres du Conseil examinent les propositions de prix. Le type de candélabre retenu est Thorn Isars.

9. ASA DFCI – Subvention 2018

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années les communes confient des travaux de débroussaillage aux Contrats verts gérés par l'ASA-DFCI Les Contrats Verts. Afin de soutenir les actions menées par cette ASA DFCI, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 1 740.01 €.

Approuvé à l'unanimité.

10. Avancement des projets en cours

a) AEP : Les travaux de cette première phase doivent se terminer la semaine prochaine.

Les chantiers permettant de terminer une grande partie de la rénovation et de l'amélioration de notre réseau AEP. Par contre, les financements à prévoir ne seront pas à la hauteur de ce que nous avons obtenu pour la première phase.

b) Bocard : Les travaux avancent (sentier de découverte bien engagé), le financement de la Région à hauteur de 75 000€ a été accordé.

Sur la proposition de Sophie PANTEL, relayé par Paul GELY de la fondation du Patrimoine, Vanessa et Élodie ont monté un dossier de financement qui rentre dans le cadre de la Mission BERN.

c) Mairie / Bibliothèque

Nous avons été dans l'obligation de déclarer infructueux un grand nombre de lots par manque de candidats ou par un montant trop élevé des prestations. Une nouvelle démarche a été engagée pour consulter les entreprises, l'ouverture des plis de cette consultation aura lieu le 25 janvier.

d) Immeuble Ancienne gendarmerie

A ce jour, toujours pas d'hébergement trouvé pour le locataire.

e) Réseau de chaleur

L'étude du Cabinet INSE a été reçue en début de semaine, un rendez-vous est pris avec le Conseil Départemental pour valider, ou non ce projet.

f) Trenze

Nous avons procédé, aujourd'hui à l'ouverture des plis pour le chantier de déséquipement /rééquipement de la falaise.

Deux réponses, ont été enregistrées. Le marché sera attribué à l'issue d'une réunion d'analyse des offres, à laquelle participeront des experts extérieurs à la commune, fixée au 26 janvier.

Les travaux devraient démarrer avant le printemps et s'achever à la mi-juin afin de rendre la falaise aux grimpeurs pour l'été.

11. Informations au conseil municipal

- g) **Contrat territorial 2018/2020** : Réhabilitation AEP phase II ; Aménagement centre bourg ; Création d'un réseau de chaleur avec chaufferie bois ; Rénovation Maison du Temps Libre ; Programme de voirie 2018-2020 ; Création de zones de stationnement dans les hameaux et le centre-bourg ; Renforcement ressources réseau AEP ; Rénovation plateau sportif ; Création d'une signalétique d'information locale ; Mise en valeur du patrimoine hydraulique de la commune ; Aménagement et développement des falaises du Trenze – phase II.

- h) **Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publique de Florac pour un élève : 1063.53€**
- i) **Arrêté de création du Syndicat mixte Lozère numérique.**
C'est la structure qui porte la compétence du déploiement de la fibre optique au nom des communes membres. Première réunion le 25 janvier à 14h00.
- j) **Tour de France Cycliste** : première réunion le 24 janvier à la Préfecture de Mende.
- k) **Proposition de participer comme village de départ d'étape du tour de France amateur de Cyclisme le samedi 30 juin.** Avec un départ depuis la cours du collège. Proposition faite par Olivier CARRERAS.
- l) **Élargissement de l'éligibilité des champs de financement de la DETR**
- m) **Calendrier 2018** des séances du conseil. Une petite erreur s'est glissée au mois de février : c'est le vendredi 16 qu'il faut indiquer. Pour le mois d'avril, ce sera le vendredi 13 car les budgets doivent être votés avant le 15 avril.
- n) **Vœux du 20 janvier**
- o) **Réunion Natura 2000** Le 13 février à 14h30 au Chambon, je ne suis pas disponible...
- p) **Convention déchèterie Agglo d'Alès / CCCML pour les habitants de Vialas.** La convention a été signée et permet aux habitants de Vialas d'utiliser la Déchèterie de Génolhac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10'.